La Commission européenne aimerait connaître votre avis sur la liberté, le pluralisme, l'indépendance et le financement public des médias pour son prochain règlement

11/01/2022 à 10h12



La Commission lance aujourd'hui une consultation publique ouverte concernant **la législation européenne à venir sur la liberté des médias**, une initiative historique annoncée par la présidente von der Leyen dans son discours de 2021 sur l'État de l'Union **en vue de préserver le pluralisme et l'indépendance des médias sur le marché intérieur de l'UE**. […]

Věra Jourová, vice-présidente chargée des valeurs et de la transparence, a déclaré: *«Les médias sont un pilier de la démocratie. Or, **aujourd'hui, ce pilier se fissure sous l'effet des tentatives de certains gouvernements et groupes privés de soumettre les médias à des pressions**. C'est pourquoi **la Commission proposera des règles et des mesures de sauvegarde communes visant à protéger l'indépendance et le pluralisme des médias**. Les journalistes devraient être en mesure de faire leur travail, qui est d'informer les citoyens et de demander*

des comptes à l'autorité publique, sans craintes ni régimes de faveur. Nous procédons à présent à une large consultation afin d'aboutir à la meilleure proposition».

Thierry Breton, commissaire au marché intérieur, a ajouté pour sa part: «***Nous devons veiller à ce que les médias européens restent indépendants, innovants et durables, et ne soient pas soumis à des ingérences injustifiées dans le cadre de leurs activités, qu'elles soient privées ou publiques****. Nous lançons aujourd'hui notre consultation au sujet de la législation à venir sur la liberté des médias: nous voulons entendre vos avis et examiner vos solutions en vue d'un marché des médias robuste à même de fournir aux citoyens des informations diverses et fiables».*

La consultation a pour objet de recueillir des avis sur les questions les plus importantes ayant une incidence sur le fonctionnement du marché intérieur des médias, y compris les ingérences de divers types dans les médias, ainsi que sur les tendances économiques.

Elle couvre trois domaines principaux des marchés de médias :

Le premier est axé sur la **transparence et l'indépendance** *(par exemple, la surveillance des transactions sur le marché des médias, la transparence en ce qui concerne la propriété des médias et la mesure de l'audience)*,

le deuxième est centré sur **les conditions d'un fonctionnement sain** *(par exemple,* ***l'accès du public à une pluralité de points de vue*** *ou la présence de médias innovants sur le marché de l'UE)*

et **le troisième** porte sur **la distribution équitable des ressources publiques** *(par exemple, indépendance des médias de service public, transparence et répartition équitable des publicités publiques)*.

[…]

Il est prévu que la proposition soit présentée par la Commission durant le troisième trimestre 2022. La consultation publique ouverte a pour **objectif de recueillir des points de vue, des contributions et des données de citoyens**, notamment de journalistes, d'acteurs des services de médias (tant privés que publics), de chercheurs dans les universités, de la société civile, d'autorités publiques, d'entreprises et de toutes les parties prenantes, afin d'aider la Commission à élaborer ces nouvelles règles.

Les contributions peuvent être envoyées jusqu'au 21 mars 2022 sur le portail «Donnez votre avis».

Contexte

Il est prévu que la législation européenne sur la liberté des médias soit adoptée au cours du troisième trimestre 2022, comme annoncé dans le programme de travail 2022 de la Commission […] L'initiative sera centrée sur l'élimination des entraves à la création et au fonctionnement de services de médias et **visera à mettre en place un cadre commun en vue de faire progresser le marché intérieur du secteur des médias, afin de préserver la liberté et le pluralisme des médias sur le marché**. Elle ira **dans la ligne des efforts de l'UE** visant à favoriser la participation démocratique, **lutter contre la désinformation et soutenir la liberté des médias et le pluralisme** tels qu'ils sont décrits dans le plan d'action pour la démocratie européenne. […]

Communiqué de presse du 10 janvier 2022 de la Commission européenne

Consultation publique ouverte sur la proposition de règlement sur la liberté des médias

Appel à contribution en vue d'une analyse d'impact

Un règlement européen s’impose directement à tous les pays de l’UE et leurs citoyens

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Le réglement européen

C'EST QUOI ?

C'est un acte juridique de l'UE. Proposé par la Commission européenne, il est adopté par le Conseil de l'UE et le Parlement européen

À QUOI SERT-IL ?

Il garantit l'application simultanée et uniforme de la législation européenne dans tous les États membres

EST-IL DIRECTEMENT APPLICABLE ?

Oui. Le règlement est directement applicable dès son entrée en vigueur, à la différence de la directive qui doit être transposée dans le droit interne des États membres

QUELLE EST SA PORTÉE ?

Il s'impose dans l'ensemble des législations nationales et il est obligatoire dans tous ses éléments pour les institutions de l'UE, les États membres et les particuliers auxquels il s'adresse

QUELLE DIFFÉRENCE AVEC UNE DÉCISION ?

Une décision est également directement applicable mais elle n'a pas de portée générale

Exemples de réglements

- Libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union (5.04.2011)
- Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques (REACH, 18.12.2006)
- Protection des données (RGPD, 27.04.2016)

Direction de l'information légale et administrative
vie-publique.fr I 2019

Vie publique (site du gouvernement français)

En lien :

Promotion du salafisme, du hijab, de la charia, légitimation du djihad : Quand l'Union Européenne finance avec nos impôts les Frères Musulmans

Budapest : des maires progressistes et anti-populistes des grandes métropoles mondialisées s'allient et veulent recevoir directement des fonds de l'Union Européenne

L'Union européenne « encourage plus qu'elle ne décourage l'immigration irrégulière », dénonce un rapport de la Cour des comptes européenne